

Cette violence sourde qui rend la ville inhumaine

Comment le mobilier urbain est devenu une arme anti-SDF

Dans les grandes villes, les bancs publics n'offrent plus que des assises individuelles et les interstices de la ville interdisent tout repos aux personnes à la rue. Comment en sommes-nous arrivés là ?



Pour empêcher les sans-abri de se fixer, les municipalités font parfois preuve d'une grande imagination.
© Fondation Abbé-Pierre

En ce mois de février 2020, le boulevard de Vaugirard, dans le 15^e arrondissement de Paris, est en plein chantier. Marteaux piqueurs et pelleteuses redessinent l'allée piétonnière qui longe la gare Montparnasse, tandis qu'une armée de jardiniers est à pied d'œuvre. Sur le vaste terre-plein long de 460 mètres, cinq vieux bancs verts si typiques de Paris, créés par l'architecte Gabriel Davioud sous Napoléon III, ont disparu. Ils ont été remplacés par des plots rectangulaires en granit d'un mètre de longueur. « Ces blocs de pierre font surtout office de dispositifs anti-bélier. Cette installation nous a été demandée par la préfecture de Paris », explique Michèle Zaoui, conseillère Architecture et espaces publics au cabinet de la maire de Paris.

Destiné à embellir la ville et à sécuriser l'espace public, cet aménagement a fait fuir les occupants de ce lieu. Depuis plus de vingt ans, cette contre-allée faisait office de refuge pour des sans-abri car elle présentait l'avantage d'être isolée des trottoirs passants, étant cernée par deux axes à forte circulation. Leur intérêt pour cet « îlot » s'expliquait aussi par la proximité de la gare, un espace couvert et ouvert en continu sept jours sur sept, et par la présence de toilettes publiques.

Violence silencieuse

En 2019, la fondation Abbé-Pierre a créé un rendez-vous annuel baptisé satiriquement « Les pics d'or » qui dénonce les stratégies les plus agressives mises en place en matière de mobilier urbain pour exclure les sans domicile fixe (SDF) de la ville. La deuxième cérémonie s'est déroulée le 2 mars 2020 à Paris. Cette initiative contribue à médiatiser un problème qui passait jusque-là largement inaperçu. Ainsi, de nombreuses personnes pour qui ces aménagements semblaient inoffensifs se sont rendues compte de leur brutalité.

Subrepticement, l'espace public devient de plus en plus hostile aux personnes vivant dans la rue. Un constat devenu encore plus évident pendant les périodes de confinement liée à l'épidémie de Covid-19. En temps normal, la plupart des passants ne remarquent pas la violence silencieuse et invisible qu'inflige la ville aux personnes sans domicile. « Pour les résidents, l'espace public n'est que la complémentarité de leur logement, mais pour les groupes marginalisés, c'est souvent leur seul espace de vie », observe la géographe Muriel Froment-Meurice, maîtresse de conférence à l'université Paris-Nanterre (1). Cette oppression à l'égard des publics fragiles s'exprime à travers des détails anodins comme l'absence de banc permettant aux sans-abri de se reposer. Il y a d'ailleurs des lieux où, tacitement, les bancs n'ont pas droit de cité : les cafés, les commerces, les supermarchés et les établissements scolaires.

À LONDRES, LES BRITANNIQUES INVENTENT LE DESIGN « HOSTILE »

La ségrégation par le design, il fallait y penser. Commandé en 2012 par les autorités locales de Camden Town, quartier du Nord de Londres, le banc public baptisé « Camden Bench » (banc de Camden) fait figure de modèle innovant en matière de mobilier urbain répressif. Il a été conçu afin qu'il soit impossible d'y dormir en raison de sa surface striée et inclinée. Ses angles et ses arrêtes le rendent également impraticables pour les skaters. Enfin, un revêtement spécial appliqué au béton qui le compose empêche les graffeurs de l'utiliser comme support. Pour ses concepteurs, la réussite est totale : « Nous croyons fermement qu'un environnement favorable réduit les problèmes de comportement anti-social. La chose la plus excitante à propos de ce siège est qu'il n'y a pas de manière imposée de s'asseoir dessus. En conséquence, ce banc encourage les interactions sociales », écrivent-ils sans l'ombre d'une remise en question.

Sur décision de la municipalité, il arrive que ce mobilier soit enlevé du jour au lendemain. C'est généralement une réponse à des plaintes répétées de riverains concernant le bruit, les incivilités ou l'insécurité. À Paris, la hausse des prix de l'immobilier pousse de nombreuses familles à migrer des quartiers bourgeois vers des quartiers populaires, qu'elles contribuent à gentrifier. Ces déplacements sont parfois source de tension avec le voisinage car elles souhaitent retrouver le calme et la sécurité auxquels elles sont habituées. Depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, qui donne la possibilité aux municipalités de plus de 80 000 habitants de créer des conseils de quartier, ces familles disposent de relais pour faire remonter leurs doléances. « Certains élus parisiens vivent sous la pression de leurs administrés. Suite à des réclamations répétées, ils peuvent, par exemple, décider de démonter un banc devenu un lieu de rendez-vous pour les SDF, drogués ou autres marginaux, explique Muriel Froment-Meurice. Dans certains cas, la Ville de Paris doit batailler pour imposer des enlèvements face à des services techniques réticents, voire même opposés. Reste que cette stratégie ne fait que déplacer le problème, sans apporter de solution durable. »

Mobilier défensif et dissuasif

Supprimer des bancs publics n'est pas la seule méthode utilisée par les mairies pour chasser les sans-abri des centres-villes. « Vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, on a commencé à voir fleurir dans les rues de la capitale les premiers aménagements agressifs envers les SDF. À l'occasion d'une discussion avec certains d'entre eux, nous avons été alertés de la pose de cônes métalliques près d'un distributeur automatique de billets sur la place Gambetta dans le 20^e arrondissement », se souvient l'anthropologue Daniel Terrolle qui étudiait à l'époque la population des sans-abri. Par la suite, ces initiatives se sont multipliées. Pour prévenir un détournement des usages du mobilier urbain, les villes ont pris soin d'intégrer dans leur cahier des charges des demandes spécifiques concernant la robustesse, l'entretien et une utilisation précise et limitée de ces équipements. Au fil du temps, les fabricants se sont adaptés à ces exigences et ont développé des gammes spécifiques afin de participer aux appels d'offre

À BRUXELLES, « RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE »

En 2019, Laurent et Charlotte, deux artistes bruxellois, ont décidé avec leurs moyens limités de dénoncer le mobilier urbain « hostile » aux SDF disséminé un peu partout dans leur ville. À partir de palettes, ils ont fabriqué de vraies assises qu'ils ont posées sur des bancs dotés d'accoudoirs. « Cette prothèse surélevée permet à un SDF de s'allonger sur un mobilier conçu pour une assise individuelle », explique Laurent, membre de Design for Everyone. Parmi les actions spectaculaires à l'actif de ce collectif d'artistes : un gros bac à fleurs vide installé devant un McDo a été transformé en un banc avec un dossier ; le grillage barricadant le porche d'une église désacralisée a été transformé en façade

accueillante avec une porte et une fenêtre. « La durée de vie de ces aménagements est courte, de l'ordre de 24 à 48 heures. Nos actions ont pour but d'interpeller les passants car beaucoup ne se rendent pas compte de l'agressivité du mobilier urbain. C'est une façon symbolique de rendre visible l'invisible », explique Laurent. Les actions du collectif sont filmées puis diffusées sur les réseaux sociaux. En 2020, Design for Everyone a réalisé une cartographie des installations répertoriées dans le centre de Bruxelles. À la façon d'un plan avec un circuit touristique, ce document numérote les lieux et indique les adresses.

lancés par les grandes métropoles. « Abîmés, tagués et usés, les “vieux” bancs publics sont coûteux à garder en bon état. C’est pourquoi les grandes villes les remplacent par des assises de forme différente, fabriquées avec des matériaux plus résistants », commente Albert Asseraf, directeur Stratégies et nouveaux usages chez JCDecaux, l’inventeur du mobilier urbain publicitaire. « Progressivement, ces équipements ont été proposés aux municipalités plus petites. Le phénomène fait tâche d’huile », ajoute Muriel Froment-Meurice. À cause de ces installations dissuasives, voire coercitives, la vie est devenue plus difficile pour ceux qui sont à la rue.

Pour repousser les sans-abri aux confins de la cité, certaines collectivités publiques (mairies) et certains acteurs privés (copropriétés, bailleurs sociaux, commerçants) rivalisent d’ingéniosité. Sur les marches situées sous les vitrines des magasins ou aux abords des halls d’entrée d’immeubles de bureaux et d’habitations, on voit fleurir des boulons, des crampons, des pics métalliques, des plans inclinés ou autres herses stylisées. Des jets d’eau à déclenchement automatique ont même été installés à l’entrée de certains parkings souterrains ; des grillages ont été ajoutés pour éviter l’accès aux rares recoins susceptibles de servir d’abri. Plus sournoises ou plus zélées, d’autres installations jouent la carte de l’ergonomie et mettent en avant un (pseudo) geste artistique pensé pour éviter des arrêts prolongés. Elles peuvent prendre la forme de jardinières XXL situées sous des arcades ou d’un tapis ondulé de gros galets. L’imagination est fertile et les subterfuges nombreux pour transformer des espaces extérieurs en repoussoirs efficaces. « L’hypocrisie qui se cache derrière l’art ou l’esthétique contribue à rendre invisible les personnes sans domicile », commente Gwenaëlle d’Aboville, urbaniste associée à l’agence d’urbanisme Ville Ouverte.

Quais de RER, de métro et aribus

Ce mobilier urbain conçu pour ne pas « fixer » les SDF n’est pas l’apanage des municipalités et des propriétaires immobiliers privés. Cette tendance s’est aussi diffusée chez les organismes gérant des espaces ouverts au public. Cela fait déjà plus de vingt ans qu’un opérateur public comme la RATP a fait évoluer le design de son mobilier. C’est une façon de véhiculer l’image positive d’une entreprise citoyenne qui « se présente comme soucieuse d’améliorer le confort de ses usagers », indique Daniel Terrolle. « Mais le profil type du voyageur dont il est question est un usager acteur, actif et exigeant, qui vit sa mobilité physiquement et psychologiquement », analyse Stéphanie Bouché, doctorante à l’Institut d’urbanisme de Paris (2). Un stéréotype à mille lieux d’un SDF endormi sur le banc d’une station. Choisies entre autres pour éviter ces stationnements prolongés, les premières assises individuelles ont fait leur apparition dans le courant des années 1980 sous couvert de modernité et d’élégance. Le réaménagement des quais de la station Nation (RER A) a donné lieu à l’installation d’un imposant mobilier rouge carmin où les sièges, transformés en étroites cabines individuelles, empêchent de s’allonger. Par la suite, ont fleuri dans le métro parisien des sièges dit « assis-debout » ou des fauteuils individuels en forme de cône ou de cuvette. « Ce design offrant un confort spartiate a été

UN CHIFFRE

276 C’est le nombre de signalements de mobilier urbain « anti-SDF » à Paris selon le site soyonshumains.fr de la fondation Abbé-Pierre. Cette comptabilité empirique consiste en des photos postées par des internautes qui, en se promenant dans les rues de la capitale, signalent les installations malveillantes qu’ils repèrent. Le site soyonshumains.fr relève également 56 signalements du même genre à Toulouse, 39 à Marseille et 32 à Lyon.

volontairement conçu pour un temps d'attente limité et ponctuel », commente Stéphanie Bouché. Quant aux aribus parisiens, ils disposent d'un banc en forme de haricot avec au milieu un accoudoir rendant impossible la station horizontale, et ils sont ouverts aux quatre vents. « La troisième façade vitrée des premiers aribus a été supprimée car elle empêchait l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Or faciliter la mobilité des personnes handicapées est l'une des exigences du cahier des charges de la ville de Paris. Quant à l'accoudoir inséré dans l'assise, il est bien utile aux personnes âgées pour les aider à se relever », explique Albert Asseraf. D'un autre point de vue, c'est une façon détournée de décourager toute tentation de s'y installer durablement. Cette politique a été systématisée dans l'aménagement des stations de tramway créées ces dernières années dans la capitale et ses environs.

Image de la ville

Comment et pourquoi ce mobilier urbain est-il devenu une arme « anti-SDF » dans les grandes villes de France ? Pour l'architecte-urbaniste et anthropologue Chantal Deckmyn (3), cette évolution résulte d'une mutation de la cité vers « un modèle de ville libérale ». Dans un contexte de forte concurrence entre grandes capitales mondiales, les cités se doivent d'être innovantes, attractives, intelligentes, de jouer la carte de la technologie, de la qualité de vie, du bien-être, des espaces verts et, surtout, de la sécurité. C'est cette image qu'il s'agit de construire et de vendre pour attirer investisseurs, classes créatives, touristes, etc. Mais il y a des individus, des comportements, des existences qui ne cadrent pas avec l'image que les métropoles souhaitent donner d'elles-mêmes. C'est, bien entendu, le cas des sans-abri. C'est donc d'abord pour des questions d'image que les villes recourent à l'architecture hostile et aux stratégies anti-SDF. Leur présence n'est plus souhaitée dans le paysage urbain moderne, remodelé et toiletté. Ils deviennent d'autant plus des cibles qu'ils sont géographiquement

« mal placés ». « Ils se tiennent à la "pliuie" entre l'espace public et privé, là où la façade rencontre le trottoir », relève Chantal Deckmyn (4).

Un autre phénomène contribue à la marginalisation des SDF. Au cours des vingt dernières années, l'espace public s'est rétréci au profit des lieux extérieurs privatisés et payants. Des bancs publics ont disparu pour libérer de l'espace sur la voie publique et permettre l'installation de terrasses de cafés et de restaurants. « Les villes mettent tout en œuvre pour que les piétons se déplacent d'un point A à un point B, mais ce parcours dans une ville propre et pacifiée est jalonné de nombreux lieux destinés à la consommation sous toutes ses formes », constate Gwenaelle d'Aboville. Le mobilier urbain joue donc aussi un rôle dans l'éco-

LE GRAND PARIS SERA-T-IL PLUS ACCUEILLANT QUE LA CAPITALE ?

La société du Grand-Paris (SGP) et la région Île-de-France ont publié en novembre 2019 un guide intitulé « Les places du Grand-Paris » à l'attention des maîtres d'ouvrage des 68 gares du Grand-Paris-Express, le futur métro rapide francilien. Conçu par TVK, une agence d'architecture et d'urbanisme, ce document détaille des principes communs d'aménagement pour ces espaces publics. L'ouvrage préconise ainsi la création de « nombreuses et diverses » places assises précisant que « les effets de squat ou d'appropriation prolongée des places assises sont atténués lorsque celles-ci sont systématiquement plus nombreuses que nécessaire ». Autre principe mis en avant pour créer de l'hospitalité : installer des services et des équipements publics (arrivées d'eau, fontaines à boire, poubelles, toilettes publiques) à la disposition de tous.

nomie de la ville. « Il y a derrière ces aménagements urbains une volonté de fluidifier la circulation des passants et de canaliser leurs déplacements, ajoute Marie Loison-Leruste, maîtresse de conférences en sociologie à l'université Sorbonne-Paris-Nord. Historiquement, les villes ont toujours su faire coexister des formes d'assistance et de répression à l'égard de leur population. Mais en période de crise économique et de chômage, ces mesures de répression sont souvent plus fortes et les rejets plus violents. »

Toujours ouvertes, les gares étaient autrefois des lieux privilégiés pour les « marginaux » cherchant un abri pour la nuit. Aujourd'hui, elles deviennent de moins en moins accessibles à cette population. Une évolution accélérée par la mutation des gares parisiennes (Saint-Lazare, Montparnasse, gare du Nord) en gigantesques centres commerciaux. Entreprise publique, la SNCF confie la gestion de ces espaces marchands d'un nouveau genre à des

opérateurs privés. « On touche ici à l'évolution de la domanialité de l'espace public. Ce dernier devient alors un espace privé à usage public », signale Gwenaëlle d'Aboville. Pour inciter les consommateurs (passagers, touristes, riverains) à venir faire leurs emplettes en toute tranquillité, ces acteurs du commerce doivent « produire de la sécurité ». Ainsi, ils n'hésitent pas à recourir aux services de sociétés de gardiennage qui contrôlent les accès pour filtrer le public présent dans la gare. Ce qui a pour conséquence d'empêcher la libre circulation ou le stationnement des « indésirables » au profit des « usagers légitimes ». Ces nouveaux lieux nichés dans les gares constituent des laboratoires susceptibles de préfigurer le futur visage de la gestion des espaces publics. Certes, la multiplication des espaces publics gérés par un acteur privé n'est pas chose nouvelle. Le phénomène a pris de l'ampleur au cours des années 1980 dans les pays anglo-saxons.

Arsenal complet de mesures

Depuis le vote de la loi pour la Sécurité intérieure (LSI) le 18 mars 2003, quand Nicolas Sarkozy était ministre de l'Intérieur, la puissance publique dispose d'un arsenal complet de mesures pour mener la vie dure aux personnes à la rue. Texte musclé conçu pour lutter contre la délinquance, la criminalité et l'insécurité, la loi LSI a aussi créé une série de nouveaux délits et de nouvelles sanctions concernant la prostitution, la mendicité, les gens du voyage, les rassemblements dans les halls d'immeuble... Elle a ainsi donné aux villes la possibilité de prendre des arrêtés municipaux en tous genres : anti-mendicité, anti-alcool, anti-punk, anti-chien... « L'objectif de tels arrêtés est clairement d'exclure les plus précaires du paysage urbain », juge Murielle Froment-Meurice.



La brutalité de certains dispositifs anti-sdf mène à des situations absurdes. © DR





Ces photos sont extraites de l'exposition « La Ville (in)Hospitalière » organisée par l'association Robins des villes à Lyon en 2019. Animée par de jeunes diplômés en architecture, artistes, designers, urbanistes... et habitants, Robins des villes propose un autre regard sur la cité. Elle milite pour une ville partagée, agréable, accessible à tous et imaginée par ses habitants.

Quelques mois avant ce texte, la loi d'orientation et de programmation pour la Sécurité intérieure du 29 août 2002 avait mis à la disposition des collectivités locales un outil dit de « prévention situationnelle ». Développée aux États-Unis dans les années 1950 par l'architecte et urbaniste Oscar Newman, cette doctrine s'est ensuite diffusée en Europe. Elle repose sur l'idée que la conception architecturale et environnementale joue un rôle crucial dans l'augmentation ou la réduction de la criminalité. Considérée comme un moyen efficace de prévention de la délinquance, – l'idée est de dissuader les auteurs d'actes malveillants de passer à l'action sans recourir à la force –, c'est devenu un levier d'action pour remodeler la ville et repenser son organisation spatiale avec une vision sécuritaire et une volonté de contrôler les activités sociales qui s'y déroulent. Comment les principes de cette doctrine se traduisent-ils sur le terrain ? Par exemple, en amont de la construction d'un nouveau quartier ou d'une opération de renouvellement urbain, les municipalités doivent désormais engager une étude de sûreté et de sécurité publique afin que les futurs immeubles et les voies de circulation soient positionnés d'une façon à éviter tout « angle mort ». Des « morceaux » de ville récemment construits (Clichy-Batignolles et Seine-Rive-Gauche à Paris ; Euromed à Marseille) ont été pensés avec cette logique. Dans le même temps, ces nouveaux quartiers ont aussi changé d'échelle. Les constructions sont généralement érigées dans un tissu urbain composé de parcelles de grandes tailles. D'imposants gabarits qui contribuent à la contraction de l'espace public. Ces nouveaux quartiers ont d'autres points communs : la résidentialisation des espaces aux pieds des immeubles rime avec la pose de clôtures et de grilles ; le contrôle des accès via des sas sécurisés ; l'installation de grandes baies vitrées dans les halls d'entrée ouverts au regard et à la surveillance de tous. Volontairement dénuées de mobilier urbain, leurs rues sont exclusivement réservées au passage, donc sans vie. « Pour un impératif sécuritaire, les rez-de-chaussée sont devenus lisses, aveugles, souvent occupés par des locaux techniques. C'est à l'image des glacis des fortifications militaires », décrit Chantal Deckmyn (4). Progressivement, tous les interstices de la ville « ancienne » disparaissent ou deviennent inaccessibles aux sans-abri. Un éclairage renforcé de l'espace public, l'installation de caméras de vidéosurveillance et la circulation régulière de patrouilles de la police municipale complètent le dispositif. Cette combinaison d'actions destinées à générer de la « sécurité passive » rend impossible tout stationnement prolongé sans motif particulier. « Face à un espace public plus réduit, surveillé et soumis à une logique de privatisation marchande, les SDF qui arrivent en bout de chaîne, ont de moins en moins de possibilité d'exister, résume Chantal Deckmyn. Utilisé comme une arme parmi d'autres, le mobilier urbain hostile s'intègre donc parfaitement dans le paysage de la prévention situationnelle. »

Retrouver une forme de bienveillance

Mais cet urbanisme agressif et implacable ne gêne pas que les SDF. Ce mobilier urbain ou, pire, son absence, complique aussi la vie d'autres catégories de la population comme les jeunes et les personnes âgées qui apprécient de se rencontrer et de discuter à l'extérieur. « L'immobilité gratuite disparaît. L'espace public perd en humanité et en convivialité », regrette Marie Loison-Leruste. Les nouvelles assises ne répondent pas aux besoins des personnes obèses, à mobilité réduite et des femmes enceintes. « Leur inconfort est préjudiciable à beaucoup de personnes car tout le monde ne s'assoit pas de la même façon », dénonce Gwenaëlle d'Aboville.

Malheureusement, il sera difficile de revenir en arrière compte-tenu du chemin parcouru pour rendre la ville propre, sûre et présentable. Mais il existe malgré tout

quelques lueurs d'espoir : certaines municipalités adoptent une politique conciliante vis-à-vis des personnes sans-abri. En proche banlieue parisienne, Montreuil (93) a réaménagé la place située aux abords du métro Croix-de-Chavaux avec l'idée « d'organiser la cohabitation entre les différents publics fréquentant cet espace public avec notamment une volonté de trouver des solutions pour les SDF habitués de ce lieu », témoigne Gwenaëlle d'Aboville. Pour cette municipalité communiste, pas question de faire la chasse aux sans-abri. « Lorsque nous restructurons une place publique, nous installons toujours de vrais bancs publics sans accoudoir et, si possible, des tables de pique-nique. Ces éléments rendent le lieu plus convivial », précise Halima Menhoudj, adjointe au maire de Montreuil, vice-présidente de l'Association nationale des villes et territoires accueillants. À Paris, lors de la reconfiguration de la place de la République, la présence des personnes sans domicile habituées du site a été prise en compte dans l'aménagement. « Le rôle d'un espace public est d'accueillir tous les publics, SDF inclus », soutient G. d'Aboville. D'ailleurs, « les aménagements plus récents d'autres grandes places de la capitale comme celle de la Bastille, de la Madeleine et du Panthéon ont donné l'occasion d'installer des assises confortables et bienveillantes pour tous les publics. Certains bancs sont longs de plus de 4 mètres. Ils permettent de s'allonger sans contrainte, un peu comme dans un lit », se réjouit l'architecte Michèle Zaoui. Dans le nouveau parc Martin-Luther-King, dans le 17^e arrondissement, les assises permettent de s'allonger confortablement. En 2019, la société du Grand-Paris (SGP) a édité un guide à l'attention des concepteurs des futures gares du Grand-Paris-Express plaidant en faveur de la création d'éléments de mobilier urbain plus nombreux et plus accessibles. Dans quelques années, il n'est pas impossible que la période actuelle soit regardée comme le moment où le mobilier urbain a cessé de devenir hostile aux plus fragiles.

LAURENCE BOCCARA, JOURNALISTE

(1) Autrice de la thèse de doctorat de géographie sur « La gestion des indésirables dans l'espace public », 2016, université Paris-Est, université de Genève.

(2) Dans son article « Concevoir l'assise implantée sur les quais de métro », publié dans les *Annales de la recherche urbaine*, 2000, n°88.

(3) Chantal Deckmyn, *Lire la ville. Manuel pour une hospitalité de l'espace public*, édition Dominique Carré, septembre 2020.

(4) Chantal Deckmyn, « La place des SDF dans la ville », étude menée dans le cadre de *Lire la ville 2*, 2014.